



CATALOGUE DES FORMATIONS CADRES



SAISON 2020 - 2021



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Comité Régional
Olympique & Sportif
Nouvelle-Aquitaine

MOREAU

GYMNOVA
La passion de la gymnastique

SOMMAIRE

1	INFORMATIONS GENERALES	3
1.1	Organisation fédérale des formations.....	4
1.2	Projet de formation sur le cycle 2021 - 2024.....	5
1.3	Dipositif régional du chèque « formation ».....	6
1.4	Règlement Interieur (Document à signer et à retourner au CR75).....	7
1.5	Conditions Générales de Vente (Document à signer et à retourner au CR75).....	10
2	FORMATION FEDERALE – AIDE ANIMATEUR (7H00)	11
3	FORMATION FEDERALE – ANIMATEUR	12
3.1	Animateur BABY GYM – 41h00	12
3.2	Animateur GAF (49H) ou GAM (49H) ou AEROBIC (42H) ou GR (49H).....	13
3.3	Animateur FREE STYLE GYM – 39h00	15
4	FORMATION CONTINUE	16
4.1	La Gymnastique et le Handicap	16
4.2	Le public BBG et les activités d’expression	17
4.3	L’approche technique du B-TWIST EN FREESTYLE GYM.....	18
4.4	L’approche technique des planches et des cercles en AEROBIC	19
5	FORMATION PROFESSIONNELLE	20
5.1	COACH GYM SANTE.....	20
5.2	CQP - CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE - ANIMATEUR DES ACTIVITÉS GYMNIQUES.....	22
5.3	BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L’ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT.....	24

1 INFORMATIONS GENERALES

L'encadrement de groupes d'animation n'est pas chose facile. Il est important de bien préparer et aider nos jeunes (ou parents) en leur proposant des outils ainsi que des méthodes adaptés aux différents publics qu'ils seront amenés à encadrer (de la Baby Gym au public senior).

La réforme des formations, engagée par la FFGym, a abouti à l'apparition d'un module transversal à toutes les disciplines : le module « Animer » qui s'effectuera en amont de la formation disciplinaire et qui sera basé sur la notion de savoir-être.

La validation et la présentation du PSC1 et/ou équivalent sont obligatoires pour être certifié « animateur fédéral ».

Un quota maximum de stagiaires sera fixé cette saison (Environ 30 stagiaires par module) afin de garantir la qualité des formations. Les inscriptions seront donc traitées par ordre chronologique d'arrivée. Soyez attentifs aux délais d'inscription.

Méthodes utilisées :

- ❖ Méthodes pédagogiques : formation en présentiel
- ❖ Moyens techniques : cas pratiques et mises en situation – powerpoint – échanges entre les stagiaires, ...
- ❖ Certifications (QCM – Epreuves pédagogiques)
- ❖ Evaluation de fin de formation sous forme de questionnaire

Formateurs :

- ❖ Bénévoles diplômés fédéraux (Animateurs BBG, CQP Eveil, ...)
- ❖ Professionnels diplômés (CQP, BEES, BPJEPS, DEJEPS, Experts, ...)

Vous trouvez les catalogues, les calendriers et toutes les informations sur notre site internet :

<http://nouvelle-aquitaine.ffgym.fr>

Contact :

Coordonnateur régional « Formation »

M. Patrice MYLLER

Tél : 06 33 95 26 46

Mail : patrice.myller@ffgym.fr

Pour des questions ou informations administratives (Convocations, coûts, horaires, etc...) :

Mme Andrea PUYO, Assistante du Pôle Formation

Tél : 05 57 26 44 15

Mail : a.puyo@nouvelle-aquitaine-ffgym.fr

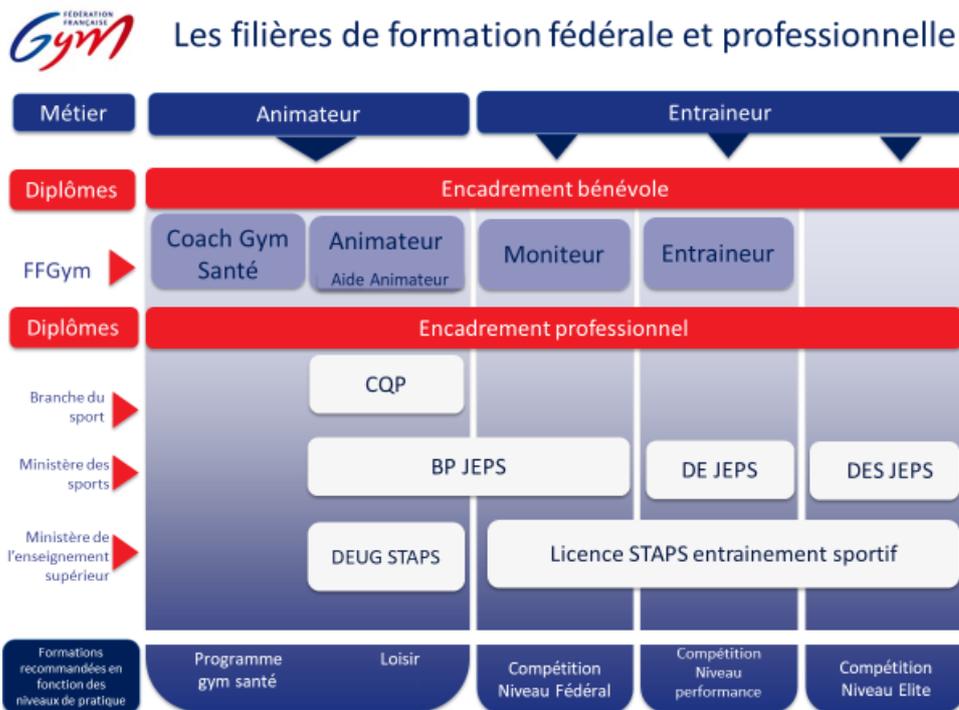
Coordonnées régionales importantes :

Site internet : <http://nouvelle-aquitaine.ffgym.fr>

N° de SIRET : 379 924 079 00039

N° de déclaration d'activité : 75331162933

1.1 Organisation fédérale des formations



Animateur fédéral

Développer des compétences d'animateur

Module Animer 14h (1 WE)

Animer le programme accessgym général

Module

AccessGym GENERAL

14h (1WE)

Animer un programme access gym disciplinaire

21h

AccessGym G A A N F

21h

AccessGym G R

21h

AccessGym T r

14H

AccessGym G A C

14h

AccessGym A e

Un module au choix

1.2 Projet de formation sur le cycle 2021 - 2024

FORMATION ANIMATEUR	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Centre de formation	Observations
AIDE AGA	✓	✓	✓	✓	4	Maintien chaque saison
AIDE BBG	✓	✓	✓	✓	2	Maintien chaque saison
BBG	✓	✓	✓	✓	2	Maintien chaque saison
FREE STYLE	✓	✓	✓	✓	1	Maintien chaque saison
GAC		✓		✓	1	En faire la promotion
GAF	✓	✓	✓	✓	4	Maintien chaque saison
GAM	✓		✓		1	Fréquence biannuelle
GR	✓		✓		1	Fréquence biannuelle
TRAMP		✓		✓	1	En faire la promotion
AER	✓		✓		1	Fréquence biannuelle
TU					1	A modéliser

Attention :

Certaines formations ne vont plus être mises en place annuellement en raison d'un manque d'effectif. Nous vous invitons à anticiper les plans de formation de vos futurs stagiaires.

Cependant, pour les formations qui ne seraient pas mises en œuvre cette saison, vous avez la possibilité de vous inscrire sur le module « Animer » et le module « Access général ». Il vous restera à compléter celle-ci par le module spécifique la saison suivante.

Nous vous remercions de votre compréhension.

1.3 Dispositif régional du chèque « formation »

Pour Qui ?

Pour tout nouveau club affilié à la FFGym (1ère affiliation)

C'est quoi ?

C'est une ouverture d'un crédit d'une valeur de 500 €, valable jusqu'à épuisement de la valeur du chèque. Il est utilisable pour les formations fédérales « Cadres » ou « Juges ».

Pourquoi ?

Pour vous accompagner lors de votre première affiliation et vous aider dans votre structuration.

Procédure ?

Votre club s'inscrit à une formation régionale et fait une demande au siège. Seuls les frais pédagogiques sont pris en charge par le comité régional (Plafond de 500€).



1.4 Règlement Interieur (Document à signer et à retourner au CR75)

Règlement Intérieur de l'organisme de formation établi conformément aux articles L6352-3 et L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du code du travail

Nom et prénom du stagiaire :

Nom de la structure :

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE :

Article 1 : Objet et champs d'application du présent règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation organisée par l'Organisme de Formation du Comité Régional Nouvelle-Aquitaine de Gymnastique. Un exemplaire devra être téléchargé par le stagiaire et sa structure sur le site du Comité régional (Onglet Formation), et cela avant le début de la formation. Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée. Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation. Ce règlement devra être signé par le stagiaire et en sa possession pour la durée de la formation.

Section 1 : Règles d'hygiène et de sécurité

Article 2 – Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Article 3 – Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogues ou de boissons alcoolisées est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue durant les formations.

Article 4 – Accident

Le stagiaire victime d'un accident - survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement l'organisme de formation. En cas d'accident d'un stagiaire durant la formation, le responsable de la formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et de premiers secours. Il prévient également l'organisme de formation.

Section 2 : Discipline générale

Article 5 – Tenue vestimentaire

Le stagiaire est invité à se présenter en formation en tenue vestimentaire correcte et adaptée. Il doit également être en possession du nécessaire pour les prises de notes et des documents pédagogiques en lien avec sa formation.

Article 6 – Comportement et propos

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement et des propos garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Article 7 – Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite. Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

Article 8 – Assiduité du stagiaire en formation

Article 8.1. - Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage. Les demandes d'absences doivent être faites par écrit auprès du responsable du Pôle « Formation » en amont des séquences de formation.

Article 8.2. - Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier. L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Fongecif, Région, Pôle emploi, ...) de cet événement. Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions. De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 8.3. - Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation à « chaud » ou à « froid » à des fins d'amélioration du dispositif de formation. A l'issue de l'action de formation et à sa demande, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action. Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais et le cas échéant, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charge des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

Article 9 – Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :

- Avertissement écrit par l'organisme de formation ou par son représentant ;
- Non présentation à la certification finale le cas échéant ;
- Non délivrance du diplôme ou de l'attestation de formation ;
- Blâme,
- Exclusion définitive de la formation.

Section 3 : Garanties disciplinaires

Article 10 – Modalités

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Article 11 – Procédure

Lorsque le responsable de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence immédiate ou non sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Article 12 – Déroulement

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire, dont on recueille les explications.

Article 13 – Délais

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la Commission de discipline. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Article 14 – Mesure conservatoire

Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et mis en mesure d'être entendu par la commission de discipline.

Article 15 – Mesure conservatoire

Le responsable de l'organisme de formation informe l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Section 4 : Représentation des stagiaires

Article 16 – Election des délégués

Pour chacun des stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

Article 17 – Déroulement

Le responsable de l'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. Lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée, il dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Article 18 – Durée

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12 du code du travail.

Article 19 – Rôle

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 20 – Production

En ce qui concerne les dossiers de rémunération, le stagiaire est responsable des éléments et documents remis, il doit justifier l'authenticité sous sa propre responsabilité.

Section 5 : Publicité du règlement

Article 21 – Exemple

Un exemplaire devra être téléchargé par le stagiaire et sa structure sur le site du Comité régional (Onglet Formation), et cela avant le début de la formation.

Section 6 : Inscription

Article 22 – Licence et assurance sportive

Tout stagiaire choisissant de suivre une formation au sein de l'organisme de formation du comité régional Nouvelle-Aquitaine de Gymnastique doit être licencié et assuré à la Fédération Française de Gymnastique pour la saison en cours afin de pouvoir s'inscrire et suivre les formations.

Article 23 – Modalité d'inscription

L'inscription en formation se fait obligatoirement en ligne via le site internet régional et/ou via les différents liens actifs qui se trouvent dans le catalogue de formation.

Article 24 – Facturation des formations

Le règlement financier des formations se fera à réception par le stagiaire et/ou sa structure d'une facture émise par le Pôle « Formation ». Dès réception de celle-ci, le stagiaire et/ou sa structure devra la régler sous 15 jours.

Fait à _____

le _____

Signature du stagiaire

Signature du responsable de la structure du stagiaire

1.5 Conditions Générales de Vente (Document à signer et à retourner au CR75)

Désignation

Le Comité régional Nouvelle-Aquitaine de gymnastique (CRNA) désigne l'organisme de formation dont le siège social est situé au 35 avenue Gustave Eiffel, ZA Bersol, 33600 PESSAC. Le CRNA met en place et dispense des formations dans le champ sportif sur l'ensemble de son territoire, seul ou en partenariat.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par le CRNA pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de celui-ci implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, le CRNA s'engage à fournir un devis au client à sa demande. Ce dernier est tenu de retourner au CRNA un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

Prix et modalités de paiement

Les prix sont nets car le CRNA n'est pas assujéti à la TVA. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO (Ex. : AFDAS), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où le CRNA ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Pour le stagiaire et sa structure, l'annulation d'une séquence de formation est possible, à condition de le faire au moins 7 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus (Les frais de dossiers seront dus). Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par courriel à l'adresse suivante : a.puyo@nouvelle-aquitaine-ffgym.fr. En cas d'annulation 7 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de s'acquitter des frais de dossiers, des frais pédagogiques et des frais annexes le cas échéant.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 7 jours avant la date de la formation. Il s'engage alors à se réinscrire à la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou d'un cas de force majeure, le CRNA ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, le CRNA pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès du CRNA. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client au CRNA sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre le CRNA et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les instances compétentes.

Signature Stagiaire/Structure
(Précédée de la mention « Bon pour accord »)

2 FORMATION FEDERALE – AIDE ANIMATEUR (7H00)

Informations générales :

Il y a, dans tous les clubs FFGym, des encadrants bénévoles (jeunes, parents, étudiants, ...) qui aident les entraîneurs et/ou les animateurs. La fonction d'aide-animateur est déterminante pour inciter les nouveaux encadrants à continuer leur engagement au sein du club et à se former. Un temps de formation interne, indispensable, n'est pas toujours facile à mettre en place. Pour répondre à cette problématique, une formation de proximité, et de courte durée, vous est proposée par le comité régional Nouvelle-Aquitaine. Un quota maximum de stagiaires sera fixé cette saison (Environ 30 stagiaires par module) afin de garantir la qualité des formations. Les inscriptions seront donc traitées par ordre chronologique d'arrivée. Soyez attentifs aux délais d'inscription.

Les formations proposées :

Aide-animateur Baby Gym – 7h00 de formation

Aide-animateur des Activités Gymniques Acrobatiques et/ou d'Expression (AGA/GR) - 7h00 de formation

Objectifs :

- ❖ Être capable d'assurer la sécurité des pratiquants et la sienne.
- ❖ Être capable d'adopter une posture adéquate devant les pratiquants
- ❖ Être capable d'accompagner la pratique sportive du public concerné sans autonomie pédagogique

Contenus de la formation :

- ❖ Structuration et méthodologie de séance
- ❖ Mise en place de situations pédagogiques
- ❖ Intervention d'experts (psychomotricienne, spécialiste Access, ...)

Méthodes utilisées :

- ❖ Méthodes pédagogiques : formation en présentiel
- ❖ Moyens techniques : Cas pratiques et mises en situation – Powerpoint – Echanges entre les stagiaires
- ❖ Evaluation de fin de formation sous forme de questionnaire

Formateurs :

- ❖ Bénévoles diplômés fédéraux (animateurs, CQP, ...)
- ❖ Professionnels diplômés (BEES, BPJEPS, DEJEPS, Experts, ...)

Prérequis / Conditions d'entrée en formation :

- ❖ A partir de 15 ans (né (e) en 2006) – Bénévoles et/ou professionnels
- ❖ Être licencié(e) à la FFGym

Dates (Une journée de votre choix à faire) :

- ❖ **AIDE ANIMATEUR BABY GYM :**
 - 28/11/2020 à LA TESTE (33) ou
 - 12/12/2020 à FLEURE (86)
- ❖ **AIDE-ANIMATEUR « ACROBATIQUE ou EXPRESSION » :**
 - 10/10/2020 à ST SEVER (64) ou
 - 17/10/2020 à NIORT (79) ou
 - 28/10/2020 à LA TESTE (33) ou
 - 31/10/2020 à AIXE SUR VIENNE (87)

Côût de la formation

- ❖ Frais de dossier administratif : 5€ par candidat (e)
- ❖ Frais pédagogiques : 21 € par candidat (e)

(Règlement uniquement sur facture.)

Date limite d'inscription : 3 semaines avant le début de formation

Pour s'inscrire à la formation AIDE ANIMATEUR BABY GYM : [CLIQUEZ ICI](#)

Pour s'inscrire à la formation AIDE ANIMATEUR « ACROBATIQUE ou EXPRESSION »: [CLIQUEZ ICI](#)

3 FORMATION FEDERALE – ANIMATEUR

3.1 Animateur BABY GYM – 41h00

Le public Baby Gym (15 mois - 6 ans) possède des particularités qu'il est indispensable de connaître.

Ce public demande des compétences et un savoir-faire bien spécifique. Cette formation vous aidera à devenir des experts de la Baby Gym et à développer cette activité au sein de votre structure. La formation se déroule en 3 étapes : Le module « Animer » et les 2 modules spécifiques BBG.

Objectifs :

- ❖ Être capable d'assurer la sécurité des pratiquants et la sienne
- ❖ Être capable de construire et animer des séances Baby Gym visant des objectifs adaptés au public concerné (15 mois - 6 ans)

Contenus de la formation :

- ❖ Le cadre fédéral de la Baby Gym
- ❖ Structuration et méthodologie de séance
- ❖ Mise en place de situations pédagogiques
- ❖ Intervention d'une psychomotricienne (Développement de l'enfant de 15 mois à 6 ans)

Prérequis / Conditions d'entrée en formation :

- ❖ A partir de 18 ans (né(e) en 2003) – Bénévoles et/ou professionnels
- ❖ Être licencié(e) à la FFGym

Le calendrier

Module ANIMER (14h00) – Un week-end de votre choix à faire :

- 1) 03-04/10/2020 à POITIERS (86) ou
- 2) 03-04/10/2020 à ST SEVER (40) ou
- 3) 10-11/10/2020 à PESSAC (33) ou
- 4) 17-18/10/2020 à BOULAZAC (24)

Module 1 (12h30) – un week-end de votre choix à faire :

- 1) 28-29/11/2020 à LA TESTE (33)
- 2) 12-13/12/2020 à FLEURE (86)

Module 2 (12h30) – un week-end de votre choix à faire :

- 1) 23-24/01/2021 à ROCHEFORT (17)
- 2) Dans le cas de où il y aurait trop de candidats inscrits, nous vous proposerons de dédoubler ce module le week-end suivant : 23-24/01/2020 à MARMANDE (47)

Certification (2h00)

A faire avant le 15/06/2021 en organisme de formation et en binôme (2 stagiaires sur la même séquence)

Côût de la formation

- ❖ Frais de dossier administratif : 5€ par candidat (e)
- ❖ Frais pédagogiques : 123 € par candidat (e) + coût de la mallette Baby Gym en supplément

(Règlement uniquement sur facture.)

Date limite d'inscription : 20 septembre 2020

Pour s'inscrire à la formation : [ANIMATEUR BABY GYM : CLIQUEZ ICI](#)

3.2 Animateur GAF (49H) ou GAM (49H) ou AEROBIC (42H) ou GR (49H)

L'approche de l'acrobatie, des agrès ou des activités d'expression, pour le public des enfants, des adolescents ou des adultes, nécessite des connaissances et un savoir-faire qu'il est indispensable de maîtriser. Ces formations feront de vous des experts dans l'animation de ces activités gymniques et vous permettront de les développer au sein de votre structure.

La formation se déroule en 3 étapes : Le module « Animer », le module « Access général » et le module « Access disciplinaire ».

Objectifs :

- ❖ Être capable d'assurer la sécurité des pratiquants et la sienne
- ❖ Être capable d'adopter une posture adéquate devant les pratiquants
- ❖ Être capable d'animer et d'organiser des séances en autonomie
- ❖ Être capable d'utiliser les programmes « Access Gym Généraux » et « Access disciplinaires »
- ❖ Être capable de proposer des situations pédagogiques adaptées, ludiques et motivantes

Contenus de la formation :

- ❖ Les différents modes de communication à utiliser selon le public
- ❖ La posture de l'animateur
- ❖ Appropriation des outils « Access »
- ❖ Le cadre fédéral des activités gymniques
- ❖ Structuration et méthodologie de séance
- ❖ Mise en place de situations pédagogiques

Prérequis et conditions d'accès à la formation :

- ❖ A partir de 15 ans (né(e) en 2006) – Bénévoles et/ou professionnels
- ❖ Être licencié(e) à la FFGym

Le calendrier :

MODULE ANIMER (14h00) – Un week-end de votre choix à faire :

- 1) 03-04/10/2020 à POITIERS (86) ou
- 2) 03-04/10/2020 à ST SEVER (40) ou
- 3) 10-11/10/2020 à PESSAC (33) ou
- 4) 17-18/10/2020 à BOULAZAC (24)

MODULE ACCESS GENERAL (14h00) - Un module de votre choix à faire pour tout le monde :

- 1) 10-11/10/2020 à ST SEVER (40) ou
- 2) 17-18/10/2020 à NIORT (79) ou
- 3) 28-29/10/2020 à LA TESTE (33) ou
- 4) 31/10-01/11/2020 à AIX SUR VIENNE (87)

MODULE ACCESS GAM / GAF / GR (21h00) ou AEROBIC (14h00) - Un module de votre choix à faire dans votre discipline :

- 1) MODULE GAF : 19-20/10/2020 à NIORT (79) ou
- 2) MODULE GAF : 23-24-25/10/2020 à ANGLET (64) ou
- 3) MODULE GAF : 30-31/10-01/11/2020 à LA TESTE (33) ou
- 4) MODULE GR : 30-31/10-01/11/2020 à LA TESTE (33) ou
- 5) MODULE GAM : 30-31/10-01/11/2020 à LA TESTE (33) ou
- 6) MODULE GAF : 21-22/11/2020 à BRIVE (19) et le 29/11/2020 à TULLE (19) ou
- 7) MODULE AERO : 28-29/11/2020 à PESSAC (33)

RENCONTRE DE PROXIMITE **(Conseillée)** :

Participation à l'organisation d'une rencontre de proximité (Club, interclub ou département, voire région)

Coût de la formation :

- ❖ Frais de dossier administratif : 5€ par candidat (e)
- ❖ Frais pédagogiques (GAM/GAF/GR) : 147 € par candidat (e)
- ❖ Frais pédagogiques (AERO) : 126€

(Règlement uniquement sur facture)

Date limite d'inscription : 20 septembre 2020

Pour s'inscrire à la formation : [INSCRIPTION ANIMATEUR AGA et GR : CLIQUEZ ICI](#)

3.3 Animateur FREE STYLE GYM – 39h00

C'est une activité de loisir, centrée sur le plaisir du pratiquant à réaliser des gestes acrobatiques complexes. Fun, exploits et défis sont les mots clés qui illustrent ce concept. C'est une activité acrobatique consistant à réaliser, majoritairement des déplacements, en s'appuyant sur des techniques de franchissements et d'acrobaties, tout en sollicitant ses propres capacités. La formation se déroule en 3 étapes : Le module « Animer » et les 2 modules spécifiques « Free Style ».

Objectifs :

Atteindre et capter de nouveaux publics non intéressés par les activités traditionnelles (ou qui n'en ont pas accès). Créer une nouvelle offre de pratique gymnique à destination des adolescents, des jeunes adultes et du public spécifique des Quartiers prioritaires.

- ❖ Être capable d'assurer la sécurité des pratiquants et la sienne
- ❖ Être capable d'adopter une posture adéquate devant les pratiquants
- ❖ Être capable d'animer et d'organiser des séances en autonomie
- ❖ Être capable d'utiliser les programmes « Free Style »
- ❖ Être capable de proposer des situations pédagogiques adaptées, ludiques et motivantes

Contenus de la formation :

- ❖ Activité acrobatique : principe général de l'activité (piloter son corps dans les 3 dimensions de l'espace)
- ❖ Déplacement et franchissement : notion d'enchaînement et de continuité - Obstacles dans l'environnement
- ❖ Adaptabilité du pratiquant aux environnements variés
- ❖ Démarche durable : respect des équipements et matériels utilisés
- ❖ Préparation physique et technique : développement d'habiletés diverses et préparation du corps à l'effort
- ❖ Les différents modes de communication à utiliser selon le public
- ❖ La posture de l'animateur
- ❖ Le cadre fédéral des activités gymniques
- ❖ Structuration et méthodologie de séance
- ❖ Mise en place de situations pédagogiques

Prérequis et conditions d'accès à la formation :

- ❖ A partir de 18 ans (né (e) en 2003) – Bénévoles et/ou professionnels
- ❖ Être licencié(e) à la FFGym

Le calendrier :

MODULE ANIMER (14h00) – Un week-end de votre choix à faire :

- 1) 03-04/10/2020 à POITIERS (86) ou
- 2) 03-04/10/2020 à ST SEVER (40) ou
- 3) 10-11/10/2020 à PESSAC (33) ou
- 4) 17-18/10/2020 à BOULAZAC (24)

MODULE 1 (12h30)

- 1) 28-29/11/2020 à JARNAC (16)

MODULE 2 (12h30)

- 1) 09-10/01/2021 à JARNAC (16)

Coût de la formation :

- ❖ Frais de dossier administratif : 5€ par candidat (e)
- ❖ Frais pédagogiques : 117€ par candidat (e) + coût de la mallette pédagogique en supplément

(Règlement uniquement sur facture.)

Date limite d'inscription : 20 septembre 2020

Lien d'inscription : [INSCRIPTION ANIMATEUR FREE STYLE - CLIQUEZ ICI](#)

4 FORMATION CONTINUE

4.1 La Gymnastique et le Handicap

Objectifs

- ❖ Structurer et organiser l'activité dans votre structure
- ❖ Connaître le public porteur de handicap
- ❖ Identifier les freins et les opportunités pour votre structure

Contenus de la formation

- ❖ Apports théoriques sur les caractéristiques du public
- ❖ Apports théoriques sur les différents handicaps
- ❖ Mise en situation pédagogique
- ❖ Méthodologie de construction de séance
- ❖ Mise en situation pédagogique
- ❖ Développer l'activité « Handi Gym » au sein d'une structure club

Méthodes utilisées

- ❖ Méthodes pédagogiques : formation en présentiel
- ❖ Moyens techniques : échanges, cas pratique, mise en situation, powerpoint, observation
- ❖ Méthode d'évaluation : questionnaire en fin de formation

Formatrice

- ❖ Estelle DREY (Enseignante à la Faculté des Sports d'Angoulême – Experte dans le handicap)

Public concerné

- ❖ Professionnels (Titulaire d'un CQP, BPJEPS, DESJEPS, ...) et bénévoles
- ❖ 12 stagiaires maximum
- ❖ Le CRNA se réserve le droit d'annuler la formation en fonction du nombre d'inscrits

Prérequis / conditions d'entrée en formation

- ❖ Être licencié(e) à la FFGym
- ❖ Être majeur(e)

Date

- ❖ Option1 : jeudi 17 et vendredi 18 juin 2021 OU option2 : samedi 19 et dimanche 20 juin 2021
- ❖ Envoi d'une enquête auprès des clubs pour définir la meilleure stratégie

Lieu

- ❖ Angoulême

Coût de la formation (14h00)

- ❖ Salarié(e) – 252€ (Remboursement possible auprès de l'AFDAS – Sur demande auprès des OPCO)
- ❖ Bénévole – 42€
- ❖ Frais de dossier administratif : 5€

Accès au formulaire d'inscription

- ❖ Date limite d'inscription : 23 mai 2021
- ❖ Lien d'inscription : [CLIQUEZ ICI : FC LA GYM ET LE HANDICAP](#)

4.2 Le public BBG et les activités d'expression

Objectif

- ❖ Structurer et organiser l'activité pour ce type de public
- ❖ Régulariser les diplômés des anciens CQP PE et des animateurs PE
- ❖ Recyclage Label BBGym

Contenus de la formation

- ❖ Apports théoriques et mise en situation pédagogique
- ❖ Découverte des activités d'expression corporelle
- ❖ Gestion des émotions
- ❖ Rythme et musique
- ❖ Apport en psychomotricité

Méthodes utilisées

- ❖ Méthodes pédagogiques : formation en présentiel
- ❖ Moyens techniques : échanges, cas pratique, mise en situation, powerpoint, observation
- ❖ Méthode d'évaluation : questionnaire en fin de formation

Formatrice

- ❖ Stéphanie RIOTTE et Charlotte MARIAUD

Public concerné

- ❖ Professionnels (Titulaire d'un CQP Eveil, BPJEPS, DESJEPS, ...)
- ❖ Bénévoles (Titulaire de l'animateur PE et BBG)
- ❖ 15 stagiaires maximum
- ❖ Le CRNA se réserve le droit d'annuler la formation en fonction du nombre d'inscrits

*

Prérequis / conditions d'entrée en formation

- ❖ Être licencié(e) à la FFGym
- ❖ Être titulaire d'un CQP PE ou d'un BPJEPS AG ou d'un animateur PE/BBG
- ❖ Avoir 18 ans (né(e) en 2003)

Date

- ❖ 1er et 2 mai 2021

Lieu

- ❖ La TESTE de BUCH (33)

Coût de la formation (14h00)

- ❖ Salarié(e) – 252€ (Remboursement possible auprès de l'AFDAS – Sur demande auprès des OPCO)
- ❖ Bénévole – 42€
- ❖ Coût de la mallette Baby Gym en supplément
- ❖ Frais de dossier administratif : 5€

Accès au formulaire d'inscription

- ❖ Date limite d'inscription : 4 avril 2021
- ❖ Lien d'inscription : [CLIQUEZ ICI: FC BBG](#)

4.3 L'approche technique du B-Twist en FREESTYLE GYM

Objectif

- ❖ Acquérir de nouvelles connaissances technique, biomécanique et pédagogique

Contenus de la formation

- ❖ Méthologie d'apprentissage du B-Twist
- ❖ Prérequis et situations pédagogiques
- ❖ Evolutions
- ❖ Mise en situation pédagogique
- ❖ Sécurisation du pratiquant

Méthodes utilisées

- ❖ Méthodes pédagogiques : formation en présentiel
- ❖ Moyens techniques : échanges, cas pratique, mise en situation, powerpoint, observation
- ❖ Méthode d'évaluation : questionnaire en fin de formation

Formatrice

- ❖ Mathieu EECKMAN (Expert FreeStyle Gym)

Public concerné

- ❖ Professionnels et bénévoles
- ❖ 15 stagiaires maximum
- ❖ Le CRNA se réserve le droit d'annuler la formation en fonction du nombre d'inscrits

Prérequis/ conditions d'entrée en formation

- ❖ Être licencié(e) à la FFGym
- ❖ Avoir 18 ans (né(e) en 2003)
- ❖ Avoir de l'expérience dans l'encadrement de l'activité « Free Style »

Date

- ❖ 21 février 2021

Lieu

- ❖ Jarnac

Coût de la formation (7h00)

- ❖ Salarié(e) – 126€ (Remboursement possible auprès de l'AFDAS – Sur demande auprès des OPCO)
- ❖ Bénévole – 21€
- ❖ Frais de dossier administratif : 5€

Accès au formulaire d'inscription

Date limite d'inscription : 29 janvier 2021

Lien d'inscription : [CLIQUEZ ICI - FC FREE STYLE](#)

4.4 L'approche technique des planches et des cercles en AEROBIC

Objectif

- ❖ Faciliter le passage de la compétition en filière fédérale vers la performance
- ❖ Acquérir de nouvelles connaissances techniques

Contenus de la formation

- ❖ Méthologie d'apprentissage des planches et des cercles
- ❖ Prérequis et situations pédagogiques
- ❖ Evolutions
- ❖ Mise en situation pédagogique
- ❖ Sécurisation du pratiquant

Méthodes utilisées

- ❖ Méthodes pédagogiques : formation en présentiel
- ❖ Moyens techniques : échanges, cas pratique, mise en situation, powerpoint, observation
- ❖ Méthode d'évaluation : questionnaire en fin de formation

Formatrice

- ❖ Expert GAM

Public concerné

- ❖ Professionnels et bénévoles ayant une expérience dans le domaine compétitif
- ❖ 12 stagiaires maximum
- ❖ Le CRNA se réserve le droit d'annuler la formation en fonction du nombre d'inscrits

Prérequis/ conditions d'entrée en formation

- ❖ Être licencié(e) à la FFGym
- ❖ Avoir 15 ans (né(e) en 2006)

Date

- ❖ 28 février 2021

Lieu

- ❖ Biganos

Coût de la formation (7h00)

- ❖ Salarié(e) – 126€ (Remboursement possible auprès de l'AFDAS – Sur demande)
- ❖ Bénévole – 21€
- ❖ Frais de dossier administratif : 5€

Accès au formulaire d'inscription

- ❖ Date limite d'inscription : 31 janvier 2021
- ❖ Inscription : [CLIQUEZ ICI - FC AERO](#)

5 FORMATION PROFESSIONNELLE

5.1 COACH GYM SANTE

AVANTAGES

- ❖ Le Coach Gym Santé permet de faire découvrir les activités gymniques à un public jeune, adulte ou senior
- ❖ Le Coach Gym Santé permet une approche spécifique sur le bien-être, la condition physique et la prévention des maux de dos. Il permet également d'encadrer les activités LombalGym, VitaGym et JuvaGym en donnant des compétences sur l'encadrement des personnes ayant une affection de longue durée

OBJECTIFS

- ❖ Maîtriser les principes de la méthode APOR (De Gasquet)
- ❖ Acquérir les compétences nécessaires à l'encadrement des publics atteints d'une ALD
- ❖ Maîtriser les spécificités des différents publics du Coach Gym Santé
- ❖ Découvrir les programmes spécifiquement conçus pour les publics de + de 25 ans

CONTENUS

- ❖ Les principes de la méthode APOR (Approche Posturo Respiratoire – De Gasquet)
- ❖ Spécificités des pratiquants ayant une ALD (affection de longue durée)
- ❖ Programmes gymniques spécifiques pour les publics de plus de 25 ans

METHODES UTILISEES

Méthodes pédagogiques :

- ❖ Formation en présentiel
- ❖ Formation en FOAD

Moyens techniques :

- ❖ Accès à l'application web gym Santé
- ❖ Echanges avec les participants
- ❖ Cas pratiques
- ❖ Mise en situation / alternance
- ❖ Powerpoint

Méthode d'évaluation :

- ❖ QCM
- ❖ Séance pratique sur un des trois programmes
- ❖ Une conduite de séance en centre de formation avec un groupe de pratiquants
- ❖ A l'issue de la formation : questionnaire en fin de formation

FORMATEURS

- ❖ Formateurs diplômés d'Etat ou de la branche professionnelle du sport formés à la méthode APOR
- ❖ Experts de la gymnastique
- ❖ Formateurs ayant suivi le processus de formation continue de la FFGym

PUBLIC

- ❖ Public professionnel (salarié, travailleur indépendant, auto-entrepreneur)
- ❖ Public bénévole

PARTICIPANTS

- ❖ 13 stagiaires par session
- ❖ Le nombre de places par région est limité. Dès lors que le quota est atteint, les candidats se verront proposer un autre lieu de formation.

PRÉREQUIS / CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

- ❖ Être licencié à la FFGym
- ❖ Signer le contrat d'engagement
- ❖ Être titulaire d'un diplôme permettant l'encadrement contre rémunération des activités de la gymnastique
- ❖ Pour les bénévoles : être titulaire du PSC1, justifier de 3 ans d'expérience d'encadrement des activités gymniques et réussir le test de sélection

L'entrée en formation sera effective à réception des pièces demandées ci-dessus, du règlement de la formation ou de la copie de la demande de prise en charge OPCO, ainsi que du contrat d'exclusivité signé par le stagiaire (contrat transmis à l'inscription).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Formation organisée par l'INF

- ❖ Durée : 80 heures en présentiel et 15 heures en FOAD
- ❖ Frais d'inscription : 100€
- ❖ Coût : 1 995€

Responsable technique de la formation :

- ❖ Martine Robert
- ❖ Contact : formation@ffgym.fr
- ❖ Inscription avant le 15 septembre 2020

Dates :

Région NOUVELLE-AQUITAINE

Module 1	PESSAC (33)	du 8 au 11 novembre 2020
Module 2	POITIERS (86)	du 19 au 21 février 2021
Module 3	MONT-DE-MARSAN (40)	du 3 au 5 avril 2021

5.2 CQP - CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE - ANIMATEUR DES ACTIVITÉS GYMNIQUES

❖ AVANTAGES

- Le CQP est la première marche vers l'emploi et un parcours professionnel et permet d'évoluer vers le BPJEPS
- Il répond particulièrement aux situations de travail à temps partiel, occasionnel ou secondaire
- Il permet d'animer et encadrer en autonomie contre rémunération jusqu'au premier niveau de compétition
- Le CQP animateur des activités gymniques comprend 2 mentions : - Activités gymniques acrobatiques (AGA) - Activités d'Eveil Gymnique pour la Petite Enfance (AEGPE)

❖ OBJECTIFS

- Accueillir du public gymnique
- Animer des actions de découverte des activités gymniques dans l'option choisie
- Initier les activités gymniques en compétition dans l'option choisie
- S'intégrer dans sa structure
- Assurer la sécurité des pratiquants

❖ CONTENUS

- Accueil des publics
- Encadrement des séances en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et la réglementation fédérale
- Dynamisation des activités
- Intégration de l'activité dans le fonctionnement de la structure
- Protection des personnes en situation d'incident ou d'accident

❖ PUBLIC : Tout public

❖ PARTICIPANTS : 13 Stagiaires minimum par session ouverte

❖ PRÉREQUIS / CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION :

- Avoir 18 ans
- Être titulaire du PSC1
- Attester d'au minimum 100 heures de pratique dans une activité gymnique de la mention choisie pour l'AGA et l'AGE
- Attester d'une présence sur 30 séances d'éveil gymnique en petite enfance pour la mention AEGPE

❖ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Formation organisée par l'INF
- Lieu : sur différents sites en France
- Dates : de septembre 2020 à juin 2021 »

❖ Durée :

- Mention Activités gymniques acrobatiques : 120 heures de formation en organisme de formation et 50 heures de stage
- Mention Activités d'Eveil Gymnique pour la Petite Enfance : 84 heures en organisme de formation et 40 heures de stage »

❖ Frais d'inscription : 100€ »

❖ Frais pédagogiques :

- Mention Activités gymniques acrobatiques : 1 980€
- Mention Eveil gymnique pour la petite enfance : 1 512€

❖ Frais de rattrapage : 110€ par épreuve

❖ Inscription avant le 30 juin 2020 (Prolongation probable du délai d'inscription)

❖ CALENDRIER DE FORMATION (Positionnement au choix)

– 05/09/2020 – PESSAC (33)

– 13/09/2020 – POITIERS (86)

CQP AGA

- Module 1 : 19-22/10/2020 à LA TESTE (33)

- Module 2 : 23-27/11/2020 à BOULAZAC (24)

- Module 3 : 08-12/02/2021 à LA TESTE (33)

- Module 4 : 12-14/04/2021 à BOULAZAC (24)

CQP EVEIL

- Module 1 : 14-18/10/2020 à POITIERS (86) et FLEURE (86)

- Module 2 : 14-17/11/2020 à TERVES (79)

- Module 3 : 04-07/02/2021 à TERVES (79)

Toute les informatios et le dossier d'inscription, veuillez trouver sur le site de la FFGym :
<https://www.ffgym.fr/Actualite/formation - ouvertures des inscriptions pour le c q p>

Contact : formation@ffgym.fr

5.3 BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Le BPJEPS Activités Gymniques, option « Activités Gymniques Acrobatiques », prépare au métier d'éducateur sportif dans le cadre des activités gymniques pour tout public.

- ❖ Conditions d'accès
 - Être âgé(e) de 18 ans à la date des épreuves d'exigence préalables à la mise en situation pédagogique
 - Être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers secours ou PSC1
 - Valider les Tests d'Exigence Préalables à l'Entrée en Formation (TEP) tests physiques
 - Réussir les épreuves de sélection : épreuve écrite & épreuve orale

- ❖ Calendrier
 - 1 MOIS AVANT
 - LA DATE DES TEP : 15.06.20
 - DATE LIMITE TEP SÉLECTION : 15.06.20
 - D'INSCRIPTION POSITIONNEMENT : 16.06.20
 - FORMATION DU 20.08.20 AU 26.06.21

- ❖ Contenus de formation
 - 682h en 4 UC au CREPS de Poitiers
 - 400h de stage pédagogique en situation professionnelle

- ❖ Coût de formation
 - Frais d'inscription : 60€
 - Formation prise en charge : 9,40€/h soit 6 410,80€
 - Formation autofinancée (par le stagiaire) : 7,20€/h soit 4 910,40€

- ❖ Coordonnateur de formation

Nicolas CERISIER - 05.49.36.06.95
nicolas.cerisier@creps-poitiers.sports.gouv.fr

Secrétariat de formation

Sylvie LASNIER - 05.49.36.06.13
sylvie.lasnier@creps-poitiers.sports.gouv.fr

Pour le comité régional de Gymnastique Nouvelle – Aquitaine

Patrice MYLLER
Tél : 06 33 95 26 46
patrice.myller@ffgym.fr

Formation ouverte à l'apprentissage

Pour plus de renseignements, consulter le site internet du CREPS de Poitiers, rubrique « formation professionnelle »

www.creps-poitiers.sports.gouv.fr